

**Portant validation du devis de la société CITEOS pour les travaux de pose de bornes escamotables place de l'ancien hôtel Dieu**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le devis l'entreprise CITEOS pour la réalisation de travaux place de l'ancien hôtel Dieu ;

Vu le devis de la société CITEOS en date du 26/01/2026 pour réaliser les travaux de pose de bornes escamotables place de l'ancien hôtel Dieu ;  
Considérant que la proposition de la société CITEOS est économiquement la plus avantageuse, après la consultation de différentes offres ;

**DECIDE :**

De valider le devis de la société CITEOS pour les travaux de pose de bornes escamotables place de l'ancien hôtel Dieu d'un montant de **41295,20 € HT**.

signé électroniquement le 06/02/2026,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

